

AFFAIRE N° 23. - Location d'un immeuble appartenant à Monsieur MONDON
Clovis, situé à la BRETAGNE, en vue de l'installation de 3 classes supplémentai-
res à l'école de la BRETAGNE Centre Filles.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les travaux de construction du groupe scolaire de la BRETAGNE Centre Filles étant en instance depuis la défection de l'ENTREPRISE Théodore NOAREAU, les 3 classes prévues pour la rentrée de Septembre n'ont pu être réceptionnées.

L'inscription sur les listes de l'établissement d'une soixantaine d'élèves nécessitant la création de 2 nouvelles classes, la location provisoire d'un local à proximité de l'école semble la meilleure solution à adopter dans l'immédiat.

Après enquête effectuée aux alentours du groupe scolaire, l'immeuble appartenant à Monsieur MONDON Clovis semble convenir à l'installation de ces 2 classes. Le propriétaire, contacté, nous avait offert ce local pour le prix de 13 000 Frs par mois.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à prendre en location l'immeuble de Monsieur MONDON Clovis, au prix de 13 000 Frs par mois, à compter du 1er Septembre 1969 jusqu'au 31 Juillet 1970.

La dépense correspondante serait imputable au Budget Primitif de 1969, Chapitre 932, Article 631.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Louis Denis, le 16.9.69

Le Secrétaire Général

Signé: H. Kervin

pour copie certifiée conforme

le Directeur des Affaires Financières et P.O.

Signé: THOURET